

ADDENDUM AU CONTRAT

L'organisateur d'une réunion ou événement a pour obligation d'informer en amont ses participants et fournisseurs de l'existence de règles sanitaires en place au sein de l'hôtel et de l'importance de les respecter. Il sera tenu pour responsable en cas d'infraction à l'une d'entre elles.

RÈGLES « COVID-19 » À SUIVRE :

- Un coronapass (CST) est requis pour accéder aux infrastructures suivantes : bars, restaurants, espace wellness, salle de fitness, cours collectifs, réunions et événements de plus de 50 participants.
- En conséquence, pour les groupes de moins de 50 participants ayant accès au restaurant et/ou à l'e-coffee, un coronapass est également requis.
- Le coronapass ne sera pas exigé pour un groupe de moins de 50 participants qui prend son déjeuner et ses pauses dans sa salle de réunion.
- Le port du masque est obligatoire au sein de l'hôtel et du centre de conférence
- Respect de la distanciation sociale de 1,5m.
- Utilisation de gel hydroalcoolique et lavage des mains à l'eau et au savon aussi souvent que possible.
- Respect du concept Grab & Go en place à l'E-Coffee.

MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE :

- Set-up respectant la distanciation sociale à la demande du client
- Désinfection accrue de chaque salle de réunion
- Disponibilité de gel hydroalcoolique dans chaque salle de réunion
- Possibilité de mise en place de réunions hybrides
- Des studios professionnels et une salle aménagée avec des micros individuels et des caméras robots permettant l'organisation de réunions hybrides
- Personnel formé au respect des mesures sanitaires
- Signalétique rappelant les mesures sanitaires
- Evolution du concept du Nourishment Hub en Grab & Go avec portions individuelles
- Activités de teambuilding virtuelles et hybrides
- Support A/V pour faire circuler un micro d'un participant à l'autre
- L'eau en bouteille en verre est remplacée par de l'eau en format individuel
- Plus de bloc-note, crayons, verres, bonbons sur les tables mais disponibles sur simple demande

Coordonnées de la personne qui se porte responsable pour le groupe en cas d'infraction à l'une des règles sanitaires stipulées ci-dessus :

Nom : _____ N° de téléphone : _____